

**REGLEMENT DE JEU**  
**CONCOURS INSTAGRAM Tirage au sort – Pika x TsumeArt– Juin 2022**

**ARTICLE I : Société organisatrice**

La société **Pika Édition**, société par actions simplifiée au capital de **124.320 euros**, 58 rue Jean Bleuzen – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 428 902 704 00025.  
La société Pika Édition organise le présent Jeu : Instagram tirage au sort– *Fairy Tail*.

**ARTICLE II : Acceptation préalable du Règlement**

**EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :**

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

**LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR :**

- LE SITE **PIKA ÉDITION** : <https://www.pika.fr/jeux-concours/concours-instagram-tsumeart-x-pika-juin-2022>

**ARTICLE III : Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique **majeure et mineure** résidant en France métropolitaine, France d'Outre-mer, Belgique, Luxembourg. À l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

**Si ouvert aux mineurs :** Toute participation d'une personne mineure non émancipée doit se faire avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

**En cas de mineur de 15 ans :** Les participants mineurs et leurs représentants légaux devront envoyer par email à [mypika@pika.fr](mailto:mypika@pika.fr) l'autorisation annexée au présent règlement en précisant dans l'objet « Concours tirage au sort Pika x TsumeArt ».

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.

**Le Jeu débute le 02/06/2022 à 17 : 30 et s'achève le 09/06/2022 à 23 : 59**

Il n'est accepté qu'une seule participation par personne, l'Organisateur pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l'exercice de vérifications les concernant et de leur exclusion subséquente.

Pour participer, les candidats doivent être titulaires d'un compte *Instagram*® personnel et s'abonner à la page *Instagram*® et commenter le post.

En participant au jeu concours, le participant consent à renoncer à toute revendication à l'encontre de *Instagram*® et Pika Édition qui ne peuvent être tenus responsables en cas de dysfonctionnement du jeu concours.

Toute participation transmise à la Société Organisatrice non conformément au présent Règlement ne sera pas prise en compte.

**Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.**

**ARTICLE IV : Jeu - Désignation des gagnants**

Pour participer, les candidats doivent s'abonner au compte *Instagram*® [https://www.instagram.com/pika\\_edition/](https://www.instagram.com/pika_edition/) à l'aide du bouton *S'abonner*, et au compte <https://www.instagram.com/tsumeart/>, aller sur le post du concours dans le fil, liker et commenter ce post.

Il sera procédé à un tirage au sort parmi les commentaires pour déterminer 1 gagnant. Des suppléants pourront être tirés au sort pour pallier la nécessité d'attribuer le prix à un autre participant que le gagnant initial pour tout motif invalidant leur candidature.

**ARTICLE V : Dotations**

Le lot mis en jeu est :

**Lot 1 :** Une figurine *Erza - Heaven's Wheel - Ikigai* by Tsume d'une valeur commerciale de 332,48 € HT.

**Pour une valeur totale de : 332,48 euros TTC**

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre les dites valeurs et les valeurs réelles des lots à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas

remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des lots augmente, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les lots sont non cessibles, nominatifs, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange.

**ARTICLE VI : Information**

L'annonce du gagnant sera effectuée en commentaire du post du jeu-concours sur le compte *Instagram*® mentionné à l'Article III à compter du **10/06/2022**.

Seul le gagnant est informé et il n'est adressé aucun appel téléphonique, courrier postal ou email aux participants qui n'ont pas gagné.

Le gagnant est informé par l'Organisateur par **mail** des modalités de remise de leur lot auxquelles il devra se conformer pour en bénéficier. Si dans un délai de **15** jours après l'envoi du mail, le gagnant ne confirme pas par retour (i) leur acceptation du lot et (ii) des modalités précitées, il est définitivement considéré comme renonçant à son lot. De même, tout lot retourné par *La Poste* ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

**ARTICLE VII : Responsabilités**

**L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU POUR TOUTE RAISON ET SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURES ET DE VALEURS COMMERCIALES SIMILAIRES OU SUPERIEURES.**

**LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUES NATURES EMPÊCHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.**

**L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE LA POSTE OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.**

**L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.**

**ARTICLE VIII : Données Personnelles**

Les caractéristiques des traitements des données personnelles des participants réalisés dans le cadre de leur participation au Jeu sont les suivantes :

Finalité du traitement	Données traitées	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au Jeu	Date et heure de participation, adresse IP	Intérêt légitime	Données des gagnants : Un (1) an après la clôture du jeu	Pas de transfert
	Sexe, nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, adresse postale, adresse e-mail du représentant légal si gagnant mineur			
Annoncer le gagnant	Pseudo sur Instagram	Consentement	Données des gagnants : Un (2) an après la clôture du jeu	Pas de transfert
Recevoir les gains du Jeu	Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays, numéro de téléphone			

L'Organisateur, destinataire et responsable de traitement, a désigné un Délégué à la Protection des Données personnelles (*Data Protection Officer*) :

**Pika Édition – DPO – Pika x TsumeArt – Juin 2022**  
58 rue Jean Bleuzen C70007  
92178 Vanves cedex

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation et d'opposition qu'ils peuvent exercer à l'adresse postale indiquée ci-dessus ou en faisant une demande via le formulaire de contact du Site visé à l'Article II du présent Règlement.

Les participants peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent, le cas échéant, que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

#### **Article IX : Propriété**

---

La reproduction et la représentation des éléments du Jeu, de la page *Instagram*® ou du site visé(s) à l'Article II sont interdites.

#### **Article X : Droit – Juridiction**

---

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation doit être adressée au plus tard **15** jours après la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

**Pika Edition– CONCOURS INSTAGRAM Pika x TsumeArt - Juin 2022**  
**Immeuble Louis Hachette**  
**58 rue Jean Bleuzen C70007**  
**92178 Vanves cedex**  
**France**

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.

**ANNEXE 1 : AUTORISATION POUR PARTICIPANT MINEUR**

Mme. / M. .... né(e) le  
..... et domicilié(e) à  
..... (Mail  
.....T  
él. :

.....  
.....)

Mme. / M. .... né(e) le  
..... et domicilié(e) à  
.....  
(Mail  
.....T  
él. :

.....)  
.....) (ci-après les « Représentants Légal(s) »),

Déclare(nt) en qualité de représentant(s) légal(légales)  
de.....né(e)  
le ..... et  
domicilié  
à .....  
.....  
(ci-après le « Participant »),

1. Autoriser le Participant à participer au concours Instagram Tirage au sort – Pikax TsumeArt– Juin 2022 organisé par Pika Édition du 02/06/2022 au 09/06/2022
2. Autoriser Pika Édition à procéder aux traitements des données personnelles du Participant décrits ci-dessous aux fins de gestion de sa participation au jeu concours Instagram Tirage au sort – Pikax TsumeArt – Juin 2022 :

Finalité du traitement	Données traitées	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au Jeu	Date et heure de participation, adresse IP	Intérêt légitime	Données des gagnants : Un (1) an après la clôture du jeu	Pas de transfert
	Sexe, nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, adresse postale, adresse e-mail du représentant légal si gagnant mineur	Consentement		
Annoncer le gagnant	Pseudo sur Instagram		Données des gagnants : Un (1) an après la clôture du jeu	
Recevoir les gains du Jeu	Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse, Code postal, Ville, Pays, numéro de téléphone		Pas de transfert	

La présente autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée expirant un (1) an après la date de clôture du jeu concours au sujet duquel les Représentants Légal(s) déclarent avoir pris connaissance de l'intégralité du Règlement, et compte tenu de la nature des supports visés ci-dessus, est valable pour le monde entier.

Fait à ....., le .../.../.....

Mme. / M.

Mme. / M.